

GRDF lance son appel à projet pour développer la sobriété énergétique du secteur de la méthanisation

Avec la flambée des prix, la consommation d'électricité est devenue un des postes de dépenses les plus importants des unités de méthanisation. Afin de favoriser leur développement, GRDF lance un appel à projet visant à réduire leur dépendance à l'électricité. Maddyness a rencontré Bastien Praz, chargé de développement biométhane chez GRDF, afin de comprendre les enjeux de cet appel à projet.

Un appel à projet lancé dans un contexte de flambée des prix de l'électricité

La méthanisation consiste à utiliser de la matière organique afin de générer du

biogaz, un gaz considéré comme très proche du gaz traditionnel. De la matière est insérée au sein d'équipements (broyeurs, pompes, ... puis un digesteur) pour finalement être digérée par des bactéries, la transformant en biogaz. Ce digesteur doit être chauffé et maintenu à bonne température. Cette matière en décomposition est alors mélangée pour améliorer la production du gaz. Il faudra enfin enlever le CO2 par un processus d'épuration, qui va utiliser à nouveau de nombreuses machines fonctionnant à l'électricité.

Ces différentes étapes consomment beaucoup d'énergie : selon les structures, l'électricité atteint 30% des dépenses. *« La production de biogaz a un ratio d'énergie consommé sur énergie produite qui est très intéressant, puisque l'on produit 10 unités d'énergie pour une unité consommée. »* rappelle Bastien Praz, chargé de développement biométhane chez GRDF. *« Cependant, la consommation électrique d'un site peut aller de 20 à 30% de ses charges. Or, Les nouveaux contrats d'électricité proposent des prix 3 à 4 fois supérieur à ce que l'on avait auparavant. Quand nous voulons parler de résilience et de permanence des outils, nous devons travailler sur tous les postes de coûts ».*

La problématique des prix de l'électricité a provoqué une accélération de la recherche de solutions. GRDF, qui n'exploite pas directement d'unités de méthanisation, travaille en collaboration avec les exploitants. L'entreprise a donc choisi de lancer pour la première fois un appel à projet en la matière. L'objectif ? Réduire la dépendance des unités de méthanisation envers l'électricité des marchés.

Pour cela, l'appel à projet s'inscrit sur trois axes différents :

La mesure et la suivie du besoin énergétique d'une unité de méthanisation,

Une solution ou démarche de sobriété et de maîtrise de la consommation énergétique,

Une solution ou une démarche d'auto production d'électricité ou de chaleur sur son site, pour permettre une auto-consommation.

Un appel à projet favorisant les solutions innovantes permettant un gain financier

Pour départager les candidats, GRDF a détaillé les critères de sélection dans son cahier des charges. Tout d'abord, la réponse doit être de qualité, et le dossier bien présenté. Les éléments importants doivent être mis en évidence : informations sur le projet, ses qualités du projet, réponse(s) aux attendus de l'appel à projet, L'expérience des candidats dans le domaine (énergie et

sobriété, autoproduction, diagnostic, ...), selon l'axe sur lequel il se positionne, est également importante.

Il n'y a pas d'exigence particulière en ce qui concerne le degré de maturité du projet. *« Il peut s'agir d'une idée pour laquelle il faut encore des études, ou un projet déjà développé sur lequel il faut des projets pilotes et des démonstrateurs »* rappelle Bastien Praz, chargé de développement biométhane chez GRDF. *« Cependant, il est important que les questions posées soient matures. Les candidats qui seraient à l'étape de l'idée doivent pouvoir nous dire "J'ai une idée qui pourrait marcher, nous avons déjà étudié la question, et voici les réponses qu'il nous reste à obtenir. Voici les étapes à valider, et nous avons besoin de vous pour cela" ».*

La solution doit être innovante et différente de ce qui existe déjà sur le marché, tout en permettant un gain économique : le candidat doit évaluer, avec les bonnes hypothèses, les gains que pourrait en retirer une unité de méthanisation.

« Pour répondre à cet appel à projet, il ne faut pas hésiter à être disruptif » conseille Bastien Praz. *« Les appels à projet visent justement à porter une partie du risque de la création de solutions. Par contre, il faut bien poser le problème et analyser. Nous devons pouvoir avoir confiance dans la capacité à porter le projet. Il faut également chercher des solutions qui se distinguent de l'existant. Par exemple, il n'y a pas encore eu assez de réflexions sur l'usage cyclique des mélangeurs dans la filière ».*

Plus de 40.000 euros de dotation à la clé

Selon la qualité des projets et des dossiers, plusieurs candidats pourront être retenus afin de recevoir une aide individuelle de 40.000 euros, ainsi qu'un plan de communication et un accompagnement dans le cadre de l'expertise de GRDF.

« Aujourd'hui, les objectifs du plan pluriannuel de l'Etat ont été dépassés » précise Bastien Praz, chargé de développement biométhane chez GRDF. *« La filière est très dynamique, et les opérateurs de réseau souhaitent disposer de 20% de gaz vert dans les réseaux en 2030. Mais, si nous voulons atteindre ces objectifs, il faut être résilient. Les unités bénéficient à l'heure actuelle de contrats d'achats subventionnés sur 15 ans. Lorsqu'elles n'auront plus ces tarifs avantageux, elles doivent pouvoir être pérennes. Les prix de l'électricité qui montent en flèche ont mis à mal les business plan des unités, nous souhaitons donc agir avec la filière pour mettre en place des unités plus résilientes et durables. »*

Pour plus d'informations, retrouvez l'appel à projet, son cahier des charges et le lien déposer sa candidature ici.

Article écrit par MADDYNESS AVEC GRDF